

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE
LA VIE ÉTUDIANTE
EN DATE DU 26 MARS 2024**

Relevé de conclusions de la séance du Conseil des Études et de la Vie Étudiante en date du 26 mars 2024, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées à la séance suivante.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à neuf heures, le Conseil des Études et de la Vie Étudiante s'est réuni en salle Gabriel Marty, sous la présidence de M. Hugues KENFACK, Président de l'université.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE COLLEGE A : M. Christophe BISIÈRE, Mme Isabelle DESBARATS, Mme Céline MANGEMATIN, Mme Chantal SOULE-DUPUY

POUR LE COLLEGE B : M. Mathias AMILHAT, Mme Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER, M. Frédéric HEUSER, Mme Laurence LEVENEUR, M. Marcel MARTY, Mme Julia SCHMITZ
POUR LE COLLEGE BIATSS, Mme Keo Mony KIM, Mme Evelyne BAIOTTO, M. Valérian ROYER

POUR LE COLLEGE USAGERS : Mme Georgina PAON, M. Louis ALRAN, M. Alexandre PERIN, Mme Clélia RUFFENACH, M. Thomas VIGNASSE, Mme Alya YETTOU

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE TSE : M. Philippe ALBY (collège B), Mme Marion THAMALET

PERSONNALITÉS EXTERIEURES : M. Thomas DULAUR, proviseur adjoint du Lycée Pierre de Fermat à Toulouse

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

M. Christophe ALCANTARA à Mme Chantal SOULE-DUPUY

M. Raphaël PERRET à M. Louis ALRAN

M. Alex DELGADO à Mme Georgia PAON

Mme Valentine OULES à M. Louis ALRAN

M. David ALARY à Mme Marion THAMALET

Mme Francette FINES à Mme Isabelle DESBARATS

Mme Christine VALES à Mme Chantal SOULE-DUPUY

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. Christophe ALCANTARA, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Collège A

Mme Isabelle DESBARATS, Collège A

M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Collège A

M. Cédric BEUCHER, Collège BIATSS

Mme Lou MIGAYROU, M. Tanguy TREGOU-DELVESCOVO, Mme Joséphine STERN, M.

Gauthier CZERNIK, Collège Usagers

M. David ALARY, (Collège A - TSE)

Mme Elisa PELLETIER (Collège Usager – TSE)

Mme Francette FINES (Collège A – Sciences Po Toulouse)

M. Adrien PENERANDA (Collège B – Sciences Po Toulouse)

M. Patrick PIERA (Collège BIATSS – Science Po Toulouse)

M. Alexandre PICHON (Collège Usager – Science Po Toulouse)

Mme Aurélia BRUEL, Mme Christine VALES, M. Cyril GAYSSOT (personnalités extérieures)

ASSISTAIENT À TITRE CONSULTATIF :

M. Frédéric FAISY, Directeur Général des Services (DGS)

Mme Agnès ALALINARDE, Directrice Générale Adjointe des Services (DGS)

Mme Cosima BLUNTZ, Directrice de la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE)

Mme Céline PINEL, Responsable de l'appui aux missions de la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE)

Mme Sylvie TRAYSSAC, Assistante de direction (DEVE)

Mme Marion LACROIX, Adjointe à la responsable de la scolarité générale (DEVE)
Mme Stéphanie PORCARIO, Responsable du Pôle Licence Droit
Mme Marie-Pierre PINQUIE, Responsable Pôle Master Droit
Mme Camille WOLF, Secrétaire Générale ESL
Mme Mélanie BUZET, Responsable de la scolarité informatique
Mme Charlotte RAULT, Maître de conférences en anglais juridique et économique
M. Michel LEROY, Directeur du service de la FOAD
Mme Evelyne BLANDIN, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle - Responsable de la valorisation de l'offre de formation initiale SUIO-IP

1/ Point d'information

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il fait le point sur l'actualité et plus particulièrement sur la décision du Gouvernement concernant le réhaussement du plan Vigipirate, sur l'ensemble du territoire national, au niveau « Urgence attentat ». Cette annonce fait suite à l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Moscou le 22 mars 2024. Il précise que la vigilance de tout le monde s'impose et qu'un contrôle d'identité peut être effectué à tout moment à l'entrée de l'université ou à l'intérieur du site ainsi qu'un contrôle des sacs et des véhicules. Il est donc nécessaire d'avoir en permanence sur soi sa carte MUT. Il demande à l'ensemble des membres présents de relayer cette information qui sera également sur l'intranet de l'université. Le niveau attentat actuel est le niveau le plus haut.

Il s'adresse tout d'abord aux étudiants concernant les manifestations ou les tractages en précisant, que les manifestations vont être soumises à autorisation avec des contrôles renforcés. Les distributeurs de tracts seront contrôlés au sein de l'université et à l'entrée du site.

Le Président évoque ensuite la situation financière des universités et de l'Université Toulouse Capitole. L'Etat a besoin d'économiser 10 milliards. Ce n'est a priori que le début. Cette économie va être répercutée en grande partie sur l'année 2024. L'université connaît, comme les autres des difficultés. L'inflation, l'augmentation du coût des fluides, la non compensation de la hausse du point d'indice impactent fortement et défavorablement notre budget.

France Université a été sollicitée. Face à cette situation, de nombreuses universités ont gelé des postes, d'autres ont utilisé les crédits de la recherche pour compenser les déficits. L'Université Toulouse Capitole a essayé de renforcer sa stratégie : les postes de BIATSS dont les agents sont partis en retraite ont été remplacés et 10 postes ont été recrutés dans le cadre de l'EPE.

L'Université doit augmenter ses ressources propres et rationaliser ses charges : développement des formations professionnelles payantes et rationalisation de l'offre de formation (executive education et digital university)

- Pas de création de formations sauf double-diplômes et formations professionnalisantes prioritaires
- Trop d'heures complémentaires
- Développement de la Fondation
- Répondre aux appels à projet Formation

Jusqu'à présent, les postes d'enseignants-chercheurs ont toujours été remplacés lorsqu'ils sont partis en retraite ou en mutation. Grâce à l'obtention du statut d'EPE, nous avons obtenu la promesse du financement de 15 postes d'enseignants chercheurs sur 3 ans. Il faut rationaliser l'offre de formation.

Enfin M. le Président aborde la question de la sortie de l'EPE en grand établissement. Il précise que nous sommes en phase d'expérimentation depuis le 1^{er} janvier 2023. L'Université Toulouse Capitole est actuellement en négociation avec quelques établissements du site pour les associer à notre projet. Ce point sera évoqué lors d'un prochain CEVE. La sortie d'expérimentation fera l'objet d'une consultation de l'ensemble du personnel et des étudiants de l'université.

M. le Président évoque la partie immobilière et précise que le nouveau parking (bâtiment Duportal) remplacera celui actuel dès lors que le bâtiment Duportal sera réceptionné (en janvier 2025). Il deviendra l'entrée officielle de l'université. Il y aura un niveau souterrain qui comportera 400 places soit le même nombre de places que sur le parking actuel. Le parking actuel sera fermé dès lors que le parking sur Duportal sera opérationnel. Il restera toutefois accessible aux personnes à mobilité réduite et aux livraisons. Un projet de végétalisation partielle avec des tables, des bancs et des accès wifi pour les étudiants est à l'étude.

M. le Président passe la parole à Mme Chantal SOULE-DUPUY, Vice-Présidente du CEVE. Chantal SOULE-DUPUY remercie M. le Président pour son intervention et passe la parole à Madame Céline PINEL qui donne lecture des procurations. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h15.

2 / Approbation du relevé de conclusions de la séance du CEVE du 23 janvier 2024

Chantal SOULE-DUPUY demande si les membres du CEVE ont des questions, ou des remarques à apporter sur le relevé des conclusions du 23 janvier 2024.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

3/ Offre de formation 2024-2025 :

a. Délibération générale sur le régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université 2024-2025

Chantal SOULE-DUPUY rappelle que les modifications doivent restées minimales en attendant la prochaine accréditation. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation d'heures.

Céline PINEL présente la délibération générale sur le régime commun à toutes les MCC. La formulation reste inchangée par rapport à l'année dernière, excepté pour l'article concernant les bonifications qui a été reformulé afin de le rendre plus compréhensible, pour l'ensemble de la communauté. La délibération indique des exemples de calcul pour les bonifications. Une autre modification porte sur les stages facultatifs de moins d'une semaine à l'IUT de Rodez qui seront désormais possibles, comme dans toutes les autres composantes

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

b. Faculté de droit et science politique – Pôle Licence Droit

Stéphanie PORCARIO, Responsable de la scolarité du Pôle Licence Droit (PLD), présente ce point qui ne fait pas l'objet de grosses modifications. En L3 Droit, une modalité d'examen n'avait pas été modifiée. Toutes les options ont été mises sur un examen de 1h pour les 3 années de licences. Cette mention n'était pas précisée sur la L3 droit, elle a été rajoutée. Dans la continuité de la création de la LAS1 de Droit à Montauban cette année, la LAS2 Droit à Montauban sera créée pour 2024-25, avec la même configuration que la LAS1.

Céline PINEL précise que dans les documents qui ont été envoyés, 2 fichiers identiques sur la licence notariat ont été envoyés. Le fichier de la Licence Juriste d'entreprise, qui a donc été omis dans l'envoi, passera donc au CEVE du mois de mai.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

c. Faculté de droit et science politique – Pôle Master Droit

Marie-Pierre PINQUIE, Responsable de la scolarité du Pôle Master Droit (PMD), présente ce point en précisant qu'elle ne fait pas voter l'ensemble de l'offre de formation du PMD. Une dizaine de parcours seront présentés au vote du CEVE du 14 mai. Les modifications qui ont été effectuées figurent en rouge sur les fichiers qui ont été envoyés aux membres du CEVE. Concernant les masters 1, un créneau de langue a été rajouté suite à une décision qui avait été votée au conseil de faculté de Droit en juillet 2023, ces créneaux de langue n'ayant pas pu être reportés sur les MCC 2023. Il y a un ajustement des modalités d'évaluation dans le but de les harmoniser, pour les masters 1. Concernant les masters 2, des intitulés ont été rajoutés aux UE, quand elles n'en avaient pas et des modifications ont été effectuées sur les modalités d'évaluation. Quelques parcours ont fait l'objet de modifications sur les heures.

M. le Président intervient en demandant des précisions sur les financements des parcours qui ont fait l'objet d'augmentations d'heures.

Marie-Pierre PINQUIE précise qu'elle ne peut pas apporter de réponse quant aux financements.

M. le Président précise que l'on ne peut pas voter ces modifications d'heures car il souhaite avoir des compléments d'informations sur les financements. Il indique que ces parcours passeront au prochain CEVE car il avait précisé qu'il fallait rester à moyens constants.

Frédéric FAISY, Directeur Général des Services, demande un calcul sur le surcoût que cela représente.

M. le Président va se rapprocher du Doyen afin d'avoir des explications complémentaires.

Marie-Pierre PINQUIE va demander à M. le Doyen POUMAREDE de faire un email explicatif à M. le Président.

M. le Président indique qu'il veut avoir des compléments d'informations sur toutes les formations qui font l'objet de modifications d'heures. Il précise que la règle qui avait été fixée était qu'il ne devait pas y avoir d'augmentation d'heures sur les formations.

M. Frédéric FAISY intervient en indiquant qu'un point doit être fait avec M. le Doyen.

Chantal SOULE-DUPUY demande la liste des Masters qui doivent être reportés au prochain CEVE. Elle va rencontrer le Doyen afin d'avoir un complément informations.

Céline PINEL demande à ce que les maquettes qui restent inchangées soient votées.

Chantal SOULE-DUPUY indique que les maquettes qui font l'objet de modifications seront votées au prochain CEVE qui se tiendra au mois de mai. Elle précise qu'il ne faut pas surcharger les étudiants avec les heures de cours car il faut prendre en compte le travail personnel qu'ils doivent fournir.

Marie-Pierre PINQUIE demande à Chantal SOULE-DUPUY si les formations dont le créneau en langue a été ajouté sont concernées.

Chantal SOULE-DUPUY répond positivement. Elle indique que lorsqu'on ajoute des heures à une formation, on doit systématiquement diminuer le nombre d'heures sur une autre.

Charlotte RAULT prend la parole concernant le créneau en langue qui a été rajouté sur les formations des masters. Elle indique que l'augmentation du volume d'heures par semestre (1.5h) a été portée par la faculté de droit depuis au moins deux ans. Il s'agit d'un enjeu de qualité de la formation. Cette augmentation permet au TD de langue d'être au moins équivalent aux autres TD dans les autres matières.

M. le Président indique qu'il ne remet pas en cause la mesure.

Charlotte RAULT indique que le coût par semestre pour environ 2000/2500 étudiants s'élève à 80 heures au global.

M. Frédéric FAISY revient sur les propos de M. le Président en indiquant, que toute augmentation du volume horaire global qui n'est pas accompagné par une autre réduction induit une dépense financière, et des besoins en ressource humaine. Il s'agit d'un équilibre qu'il faut maintenir et préserver.

M. le Président indique que ces questions doivent être vues en amont du CEVE entre la VP-CEVE, le Doyen et le DGS.

Chantal SOULE-DUPUY demande si les membres du CEVE ont des questions, ou des remarques.

L'ensemble des modifications du PMD est donc reporté au prochain CEVE.

Le CEVE sursoit au vote

M. le Président souhaite une bonne journée aux membres du CEVE avant de quitter la séance.

d. Ecole européenne de droit (ESL)

Camille WOLF, Secrétaire Générale de l'Ecole Européenne de Droit (ESL), présente les quelques modifications dans l'intitulé des matières qui n'affectent pas le volume horaire. Il y a un rajout dans les doubles diplômes internationaux, plus précisément sur les licences qui porte, sur l'UE de français juridique.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

e. Institut d'Etudes judiciaires (IEJ)

Mathias AMILHAT indique qu'il n'a pas d'augmentation du volume horaire sur les différentes prépas. En revanche, les volumes changent sur certaines matières mais c'est à flux constant. Les stages sont autorisés dans les prépas. La prépa ENM va devenir sélective sachant qu'elle comptabilise 25 étudiants alors que la capacité d'accueil est de 40.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

f. Faculté d'informatique

Mélanie PINOT-BUZET, Responsable de la scolarité de la Faculté d'informatique, présente les maquettes de formations pour 2024-25 en indiquant qu'une mesure va concerner l'ensemble des parcours de licences et masters francophones. La modification porte sur la possibilité que certains enseignements soient dispensés en langue anglaise. Cette modification va simplifier la mobilité internationale, permettre d'accueillir plus d'étudiants Erasmus et d'ajouter dans le catalogue des cours des UE en anglais avec un support pédagogique en français.

Concernant la L1 double diplôme numérique et management porté par TSM et la faculté d'informatique, ouverte en 2023-2024, la L2 est en préparation pour 2024-2025.

Concernant la deuxième version de la maquette de L1, les MCC ont été modifiées en ajoutant 2 UE. Le stage pourra également démarrer dès la L1.

L'ensemble de la formation de master 1 est entièrement refondue. Plusieurs parcours accueilleraient du public FI et FA, l'offre de formation a donc été scindée en 2. Il n'y a pas de modifications pour les masters 2 cette année.

Chantal SOULE-DUPUY demande si sur le M1, il y a une diminution globale du volume horaire.

Mélanie PINOT-BUZET répond qu'il y a 50 heures d'écart en plus sur l'ensemble des volumes horaires de M1.

Chantal SOULE-DUPUY précise que l'on suspend le vote du M1 qui repassera au CEVE du mois de mai.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Les MCC de la licence et des M2 sont adoptées à l'unanimité.

g. Département des Langues et Culture (DLC)

Charlotte RAULT indique les différentes modifications mineures qui interviennent sur les MCC concernant le dispositif DILAMI.

Céline PINEL intervient en précisant que le DILAMI ne passe pas au vote à ce CEVE car il y a des éléments à corriger sur la maquette de formation qui a été envoyée à la cellule apogée.

Charlotte RAULT en prend acte et reprend le cours des modifications des MCC des autres formations proposées au vote.

Concernant le dispositif français langue étrangère de spécialité, l'intitulé a été modifié. Pour le module langue et culture française, l'intitulé a été modifié afin de ne plus avoir de contraintes concernant, les niveaux et pour avoir plus de souplesse au niveau de la scolarité. Quant au dispositif « mobilang » qui s'autofinance, il va être ouvert aux L3 AES et aux L3 Droit. Il n'y a pas d'autres modifications de MCC.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

h. IUT Rodez

Laurence LEVENEUR présente les MCC de l'IUT de Rodez pour 2024-2025. Il y a des modifications qui ont été apportées sur les MCC des 5 BUT de l'IUT de Rodez. Il s'agit

principalement de précisions portant sur les volumes horaires. Sur les 5 diplômes, l'obligation d'assiduité et les motifs d'absences recevables ont été ajoutés pour se mettre en conformité avec le droit du travail suite à l'accueil de plus en plus important d'alternants. Le caractère du stage obligatoire a été réaffirmé. Un paragraphe sur l'ouverture européenne internationale et interculturalité a été intégré, afin de préciser les modalités, soit de stage de mobilité d'études, soit de stage à l'étranger ou de programmes de type hybrides. Les dispositions règlementaires ont été précisées concernant les règles de plagiat, fraudes et sanctions. Les modifications spécifiques portent sur de petits changements qui n'entraînent pas de transformations sur les volumes horaires.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

i. Ecole de Management de Toulouse (TSM)

Christophe BISIÈRE indique que les MCC des masters présentées comportent des modifications en formation initiale (FI) et formation en alternance (FA). En FA, ce sont des petites modifications d'intitulés, des changements de volumes horaires marginaux.

Les heures FA sont financées par TSM. La volonté est de ramener les volumes horaires totaux des étudiants à 35h par semaine et de se mettre en conformité avec les blocs de compétences afin d'être au plus proche des fiches RNCP.

Concernant la partie FI, il y a un ensemble de petites modifications d'intitulés et d'organisation des blocs ainsi qu'une modification de volume horaire qui va dans les deux sens.

Christophe BISIÈRE est en attente du retour de la scolarité de TSM concernant le coût net de ces modifications.

Il propose à Chantal SOULE-DUPUY de voter pour la FA et de repousser le vote de la FI en fin de CEVE afin d'avoir les informations demandées.

Chantal SOULE-DUPUY demande si les membres du CEVE ont des questions, ou des remarques sur les MCC de la FA.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Les MCC de FA sont adoptées à l'unanimité.

Les éléments complémentaires d'informations concernant le coût des formations en FI n'ont pas été communiqués à M. Bisière à temps durant la séance.

En conséquence, le CEVE sursoit pour les MCC des masters de la FI.

j. FCV2A

Les MCC de la FCV2A sont présentées par Céline PINEL.

Deux délibérations font l'objet de modifications.

La 1^{ère} délibération porte sur les modifications minimales de trois DU (DU droit et religion, le DU arbitrage, le DU médiation).

La 2^{ème} délibération est pour avis à la demande du CFA, qui souhaite avoir la validation des instances de l'université quant à la création de 3 formations en alternance (Licence 3 mention droit parcours Juriste Assistant Professions Judiciaires en apprentissage, Licence Professionnelle activités juridiques, mandataire judiciaire à la protection des majeurs en apprentissage, Master 2 mention Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté, parcours Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté en apprentissage) pour la continuité de la mise en œuvre. Pour ces trois formations concernées, les MCC seront présentées au CEVE du mois de mai.

Chantal SOULE-DUPUY indique que le vote va porter sur les DU et qu'il est important que pour le prochain CEVE, Sylvie CARDOSO délègue une personne de la FCV2A pour présenter les prochaines MCC.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

k. FOAD

Michel LEROY, Directeur du service de la FOAD, prend la parole et indique que les MCC ne comportent qu'une modification. Elle concerne la formation Affaires qui se décline en deux parcours, le parcours assurance et le parcours entreprise. Des modifications ont été effectuées afin de bien distinguer les deux parcours.

Chantal SOULE-DUPUY demande si les membres du CEVE ont des questions, ou des remarques.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

4 / Délibération relative à l'adoption du règlement des admissions pour 2024-2025

Marion LACROIX, adjointe à la Responsable de la Scolarité Générale (DEVE), indique que la version qui a été transmise aux membres a fait l'objet de quelques modifications, et plus précisément sur les annexes :

- L'annexe 1 « conditions d'accès dans les formations » page 12 a été modifiée au niveau de l'IEJ pour la préparation au concours d'entrée ENM. Il s'agit maintenant d'un accès par condition avec un titre ou diplôme niveau Bac +4.
- L'annexe 1 « conditions d'accès dans les formations », a été modifiée, avec notamment des précisions des formations relevant de la gestion de TSE dans les tableaux concernés (sous réserve de modification).
- L'annexe 2 « période de dépôt des demandes d'admission (hors L1, BUT et M1)» page 16 – a également été modifiée, l'IEJ a intégrée, la préparation au concours d'entrée ENM, avec des dates de candidatures du 28 mars au 26 avril.
- Au niveau de l'annexe 3 « périodes de dépôt des demandes d'admission en M1 formation internationale et M1 formation continue » page 18 – pour la faculté de droit et science politique (ESL), modifications des périodes de dépôts des demandes d'admission en master 1 en formation internationale pour le M1 mention DIDE parcours international economic law et en master 1 mention DIDE parcours Cross-border Disputes (CbD) qui ont été repoussées jusqu'au 27 mai 2024. Les autres modifications restent inchangées par rapport au document qui a été transmis.

Elles sont annotées en jaune et/ou en rouge.

Chantal SOULE-DUPUY demande si les membres du CEVE ont des questions, ou des remarques.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

8/ Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.